AVOCATS SANS FRONTIERES
France
« là où la défense n'a plus la parole »

BON D'ADHESION 2017

Adhésion annuelle :

□ Adhésion simple □ Adhésion + don complémentaire

□ Renouvellement □ Première adhésion : comment avez-vous connu l'association ?

▫sur le site Internet ▫lors d'un événement

▫lors d'une formation ▫autre :……

Informations personnelles :

□ Particulier □ Avocat (Barreau de rattachement : ……..…..) □ Organisation professionnelle

Nom : ……

Prénom : ……..

Adresse : ……

Code Postal : …….. Ville : ……

Tel :…….. Fax :……

e-mail :……

Montant de l'adhésion annuelle :

□ Particuliers ou avocats : **100 €**

□ Avocats stagiaires et avocats ayant moins de 5 ans de barre : **40 €**

□ Etudiants : **15 €**

Déduction d'impôts pour les particulier s: Conformément à l'article 200 du CGI, votre adhésion donne directement droit à une réduction d'impôt sur le revenu ; jusqu'à 66% du montant de vos dons dans la limite des 20% de votre revenu net imposable.

□ Ordres ou organisations professionnelles : **500 €**

Déduction d'impôts pour les entreprises : Conformément à l'article 238 bis du CGI, votre adhésion donne directement droit à une déduction d'impôt sur les sociétés (BNC, BIC ou impôt sur les sociétés) à hauteur de 60 % de son montant dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes.

Vous pouvez nous faire parvenir vos cotisations :

□ Soit en effectuant un virement sur le compte suivant :

Code Banque : 17807 Code guichet : 00013 Compte N° 0501 978882 1 - BPTP Toulouse Esquirol

□ Soit en payant par chèque, libellé à l'ordre de « ASF France »

Vous avez la possibilité de payer en 4 fois en nous adressant les 4 chèques en même temps. Le premier chèque sera débité dès réception de votre bon et les suivants en début de chaque mois.

Bon à retourner sous enveloppe affranchie à : **Avocats Sans Frontières France**
8 rue du Prieuré
31000 Toulouse

Date : …….. Signature :

Tel. 05 34 31 17 83 - fax. 05 34 31 17 84 - info@avocatssansfrontieres-france.org - www.avocatssansfrontieres-france.org

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et elles sont destinées au siège de l'association.
Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à toutes informations vous concernant.